

Un appel d'élus municipaux contre RFFA

Ville de Genève ▶ Trois conseillers municipaux de gauche, candidats au Conseil administratif de la Ville de Genève, lancent un appel à voter deux fois non le 19 juin à la RFFA (cantonale et fédérale). Maria Pérez (Ensemble à Gauche), Alfonso Gomez (Verts) et Christina Kitsos (PS) invitent les conseillers municipaux de l'Alternative à signer leur appel. Mardi soir, soit en un jour, 22 noms sur 36 élus ont été réunis. La récolte se poursuit.

Le déclencheur de cette démarche? La conférence de presse organisée la semaine passée par **la Chambre de commerce** dans les locaux de Partage, où la socialiste Sandrine Salerno, cheffe des Finances municipales, a plaidé pour le oui au nom du Conseil administratif, explique Maria Pérez.

«Partage défend une société qui ait les moyens de faire la charité en donnant davantage au privé et en siphonnant les ressources publiques. Et le Conseil administratif à majorité de gauche accepte qu'on brade les moyens d'action de la Ville. Mon sang n'a fait qu'un tour.»

Alors que seul Rémy Pagani (EàG) s'est opposé à RFFA au sein du collège, Alfonso Gomez déplore le manque de réserve du Conseil administratif, en incohérence avec la position des partis de l'Alternative. Les conseillers municipaux de gauche sont ainsi invités à sortir du bois pour rétablir de la cohérence. Quels moyens Sami Kanaan (PS) aura-t-il pour relever les défis posés par la Nouvelle Comédie ou la loi sur la culture? interroge Maria Pérez.

Christina Kitsos, sur le point d'accoucher, nous a assuré ce week-end par téléphone qu'elle s'associait à l'appel, soulignant «la contradiction d'une municipalité soutenant la coopération internationale tout en favorisant une politique fiscale prédatrice qui accentuera les déséquilibres Nord-Sud».

L'appel insiste sur le «pari sardeux, voire superstitieux» consistant à miser sur la croissance pour combler les déficits. «La RFFA est une duperie qui profitera aux grands actionnaires des grandes entreprises, souvent les plus polluantes.» Les signataires craignent que le bon fonctionnement du service public ne soit plus assuré et que les investissements pour faire face à l'urgence climatique deviennent impossibles.

RACHAD ARMANIOS

Fiscalité: Genève au pied du mur

la Tribune de Genève,

08.05.2019, p. 1

Frédéric
Julliard

Rédacteur en chef



Les citoyennes et citoyens genevois mériteraient une médaille et une double ration de glace. Le 19 mai, ils devront faire des choix cruciaux lors d'un scrutin surchargé, contradictoire et obscur, dont l'organisation ne rend pas hommage à la compétence de notre classe politique.

Reste que l'enjeu est à la hauteur de l'effort demandé, en particulier sur la fiscalité des entreprises (RFFA). L'abolition des statuts fiscaux spéciaux répond à une exigence internationale et permet de corriger une injustice envers les sociétés locales. Un oui fédéral semble se dessiner. Le sort du volet cantonal reste bien plus incertain.

Pour les opposants, il s'agit d'un inacceptable cadeau aux entreprises. Le débat mérite d'être mené, mais quelle est l'alternative? Genève s'inscrit dans un système de concurrence fiscale, dont il bénéficie largement. Si le canton refusait la réforme prévoyant un taux à 13,99%, l'imposition de toutes les entreprises passerait à 24% l'an prochain. À quelques kilomètres de là, Vaud applique un taux de 13%...

On peut bien sûr faire le pari qu'en quelques mois, Genève réussira à fixer un taux plus favorable, à lui ajouter des compensations sociales, à faire voter le tout par le peuple puis à l'appliquer sans que des entreprises, lassées de notre imprévisibilité ou pour payer moins d'impôts, aillent voir ailleurs. Un scénario pour le moins fragile...

Face à une réforme fédérale en bonne voie, pris de vitesse par son voisin vaudois, Genève n'a pas une marge de manœuvre infinie dans ce dossier. À moins de choisir une voie solitaire particulièrement périlleuse. **Page 5**

Réforme fiscale

Jusqu'à 15% de revenus en moins dans des communes

Le Département des finances a réalisé des simulations des impacts de la réforme pour les communes en cas de double oui le 19 mai

Céline Garcin
@CelineGarcin

Le 19 mai, les Genevois se prononceront sur les deux volets de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RFFA). Si la loi fédérale pose le cadre général, le texte cantonal détaille sa déclinaison genevoise. Il fixe notamment un taux d'imposition unique à 13,99%, contre 24,2% aujourd'hui. En cas de oui, les entreprises locales verront leur impôt sur le bénéfice diminuer de près de moitié. Quel sera l'impact de cette baisse de recettes fiscales pour les communes?

À la demande des magistrats municipaux, le Département des finances (DF) a réalisé des simulations en se basant sur la moyenne des années 2012-2016. Selon ces chiffres, toutes les communes subissent des pertes plus ou moins importantes à l'exception du Grand-Saconnex. Parmi les plus touchées proportionnellement à leurs revenus globaux: Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Bellevue et Satigny.

De façon globale, l'impact de la réforme sur les communes genevoises est estimé à 90,4 millions de baisses d'impôt net pour l'exercice fiscal 2020. En cas de double oui, ce montant serait toutefois réduit de moitié grâce à 44,3 millions de revenus en compensation dont 22,2 millions de rétrocession fédérale (lire encadré).

Tissus économiques variés

Toutes les municipalités ne seraient pas affectées de la même manière par ces pertes. Tout dépend de leur tissu économique. Deux facteurs entrent en compte: la part de l'impôt des personnes morales par rapport à l'ensemble des recettes fiscales de la Commune et la proportion de l'impôt des personnes morales payée par les sociétés ordinaires par

Impact de la réforme fiscale sur l'impôt communal des personnes morales

Basé sur la moyenne 2012-2016, avec répartition du fonds de péréquation intercommunal

Estimation de l'impact par commune, pour l'exercice fiscal 2020, chiffres en fr.

Le Grand-Saconnex est l'unique commune qui profitera d'une augmentation de ses recettes fiscales (+845 911 fr.)

-90,3 millions de baisse d'impôt net pour l'ensemble des communes

Ville de Genève	-50 980 484
Plan-les-Ouates	-96 970 38
Lancy	-4 407 447
Onex	-3 174 888
Satigny	-2 647 320
Carouge	-2 078 123
Versoix	-2 041 201
Bellevue	-1 973 449
Thônex	-1 738 032
Perly-Certoux	-1 685 451
Meyrin	-1 671 509
Chêne-Bourg	-1 448 968
Vernier	-1 282 577
Bernex	-977 763
Veyrier	-603 892

Collonge-Bellerive	-527 074
Genthod	-458 574
Chêne-Bougeries	-388 888
Avully	-331 624
Confignon	-321 671
Chancy	-317 676
Pregny-Chambésy	-254 582
Cologny	-223 671
Puplinge	-201 514
Dardagny	-201 126
Bardonnex	-190 648
Meinier	-177 344
Troinex	-143 293
Avusy	-120 924
Collex-Bossy	-116 883

Aire-la-Ville	-106 129
Soral	-103 450
Corsier	-98 926
Choulex	-83 154
Jussy	-72 758
Vandoeuvres	-72 542
Cartigny	-57 521
Hermance	-51 163
Presinge	-48 988
Céligny	-38 912
Russin	-33 178
Laconnex	-29 012
Gy	-28 117
Anières	-18 426

G. LAPLACE. SOURCE: AFC/ÉCONOMÈTRES/FÉVRIER 2019

Compensations

Sur les 44,3 millions de revenus en compensation versés aux communes, 22,2 proviendraient de l'impôt fédéral direct. Comment seraient-ils distribués? L'Association des communes genevoises (ACG) a récemment voté deux clés de répartition. La première année, les communes recevront une compensation proportionnelle aux pertes subies. Puis, petit à petit, le calcul se basera uniquement sur l'impôt des personnes morales perçu par les communes. L'idée est que plus les municipalités ont d'entreprises, plus elles ont potentiellement souffert de la réforme, plus elles toucheront une part importante de cette rétrocession fédérale. L'ACG a par ailleurs décidé d'utiliser une partie de cet argent pour renforcer le fonds de péréquation intercommunale. **C.G.**

rapport à celle payée par les sociétés à statut. «Une commune résidentielle, dont la part de l'impôt des personnes physiques est élevée, sera relativement moins touchée qu'une commune qui héberge de nombreuses sociétés ordinaires, qui verront leur imposition diminuer», résume Tatiana Oddo Clerc, secrétaire générale adjointe du DF.

Selon ce calcul, la Ville de Genève, Plan-les-Ouates, Lancy et Onex apparaissent comme celles qui subiraient les déficits maximaux en chiffres absolus. Ces cinq municipalités abritent en effet sur leur territoire un nombre important d'entreprises. Rapportés à l'ensemble de leurs revenus 2016, certains de ces chiffres ne sont pas cependant si catastrophiques. En Ville de Genève, l'impact de la réforme ne représenterait ainsi que 5,5% des rentrées fiscales globales. Ce pourcentage s'élève à 3,8% à Lancy et 6,2% à Onex.

La situation à Plan-les-Ouates est en revanche différente. Les per-

tes simulées atteignent 14,2% des recettes 2016. D'autres communes, dont les pertes sèches sont moins importantes, seraient néanmoins affectées dans les mêmes proportions: Bellevue (15,9%), Perly-Certoux (15,2%) ou encore Satigny (10,4%).

La prudence est de mise

Qu'est-ce qu'une baisse de 10 à 15% des recettes dans un budget communal implique concrètement? Tous les magistrats des Finances sondés restent extrêmement prudents. Non seulement parce qu'il s'agit de simulations, mais également parce que le secret fiscal ne leur permet pas d'avoir une idée précise des impôts payés par leurs entreprises. Plusieurs relèvent par ailleurs qu'on ne connaît pas les effets de la réforme sur le moyen et long terme.

Hausse d'impôts envisagée

Reste que ces argentiers communaux se préparent depuis long-

temps à cette réforme. La palme de l'anticipation revient certainement à Thierry Durand (Vert), conseiller administratif de Plan-les-Ouates. À son initiative, la Commune constitue depuis quelques années une «réserve structurelle» dans laquelle elle verse une partie de ses bénéfices. Sur les 8 millions de boni perçus en 2018, 5 ont été affectés à cette réserve qui atteint aujourd'hui une vingtaine de millions de francs.

Si cet argent permettra de compenser une partie des pertes à venir sans puiser directement dans la fortune, d'autres mesures sont étudiées par le magistrat. «J'ai demandé à tous les services de regarder où ils pouvaient couper pour économiser 500 000 francs au total», détaille-t-il. Thierry Durand évoque également la suppression de l'abattement de la taxe professionnelle et une hausse du centime additionnel (ndlr: l'impôt communal) de deux points. Celui-ci passerait de 36 à 38. Il resterait alors qua-

tre points en deçà de la moyenne cantonale établie à 42.

À Perly-Certoux, Fernand Savigny n'exclut pas non plus d'augmenter les impôts communaux. «Nous n'avons pas une capacité financière énorme et étudions un projet de crèche qui entraînera nécessairement des coûts», détaille le magistrat. Parmi les pistes étudiées par son administration pour réduire les charges, l' élu cite la possibilité d'internaliser certaines tâches, notamment en matière d'entretien. Les communes auraient néanmoins le droit de présenter des budgets déficitaires durant cinq ans, pour autant que ces déficits soient liés à une baisse des recettes fiscales des personnes morales.

Du côté de Bellevue, la crainte est ailleurs. Bernard Taschini (PLR) redoute que la loi cantonale soit refusée. «Le tissu économique de la commune est très déséquilibré, explique-t-il. Notre fiscalité est basée essentiellement sur quelques grosses entreprises. En cas de refus, certaines pourraient être tentées de franchir la Versoix.»

Grand-Saconnex gagnant

Sur les 45 communes que compte le canton, Le Grand-Saconnex fait figure d'exception. Cette commune de la Rive droite apparaît comme l'unique bénéficiaire directe de la réforme fiscale. Selon les calculs du Département des finances, le nouveau taux d'imposition pourrait lui rapporter quelque 856 000 francs d'impôts supplémentaires. «Nous devons avoir sur notre territoire quelques entreprises importantes qui bénéficient aujourd'hui de statuts fiscaux et verraient leurs impôts augmenter avec la réforme», avance le maire, Laurent Jimaja. L' élu évoque notamment la présence de plusieurs sociétés de trading dans le secteur de l'aéroport. Il reste néanmoins prudent face à cette bonne nouvelle: «Je prends ces chiffres avec des pincettes quand je vois que le Canton a déjà de la peine à nous transmettre des estimations fiables de revenus d'une année à l'autre.»

Lire l'éditorial en une:
«Fiscalité: Genève au pied du mur»

France, Allemagne et Etats-Unis veulent un taux d'imposition minimal des bénéfices des entreprises. L'OCDE et le G7 sont saisis. De quoi torpiller la fuite en avant de la Suisse

LA RFFA DÉJÀ CADUQUE?



BENITO PEREZ

Fiscalité ► Douze, quatorze ou seize pour cent? Avec déductions pour l'autofinancement et la recherche? Depuis que la communauté internationale a mis son veto au dumping fiscal à la sauce helvétique, le pays débat intensément des modalités de sa fiscalité des entreprises. Ne pouvant plus différencier les firmes étrangères des sociétés indigènes, la Suisse a misé sur un taux unique très bas en comparaison internationale – modulable selon les cantons –, encore grevé de déductions multiples.

A l'origine de cette troisième réforme de l'imposition des entreprises bis (dite RFFA avec le volet AVS): le BEPS ou Base Erosion and Profit Shifting, le programme de lutte contre l'érosion des recettes fiscales lancé en 2012 par le G20. En pleine crise financière, le projet devait freiner l'optimisation fiscale agressive, consistant pour les multinationales à transférer leurs gains dans les pays les plus attractifs.

1 Baisse du taux comme réponse

Confié à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), le BEPS s'est bâti autour de deux principes: la transparence – notamment par l'échange automatique des informations – et la relocalisation de l'impôt – en particulier par l'établissement de déclarations fiscales «pays par pays». C'est dans ce cadre que la Suisse a promis de bannir, à l'horizon 2020, ses régimes spéciaux concédés aux



Le G7 planche sur un taux minimal de taxation des bénéfices sans doute supérieur à celui proposé par la RFFA. KEYSTONE

multinationales, et que la RIE III puis la RFFA ont été élaborées¹. Au final, la réforme soumise aux urnes le 19 mai devrait mettre multinationales et entreprises locales à égalité autour d'un taux cantonal moyen de 14,25% (moins les déductions) contre 17,06% aujourd'hui.

Seulement voilà: un «BEPS 2.0» point déjà à l'horizon et pourrait rendre caduque la réponse helvétique. Sous l'impulsion de la France et des Etats-Unis, l'OCDE et le G7 sont en effet saisis d'un projet de taux plancher international sur la taxation des bénéfices. Ces deux poids lourds peuvent encore compter sur le soutien actif de l'Allemagne. Or, au vu des taux (effectifs) pratiqués par ces Etats, respectivement 31% (25% en 2022), 26% et 30%, on peut douter que le futur minimum

international valide le choix helvétique!

2 Echec du BEPS

Comment expliquer ce retournement? Essentiellement par la poursuite de l'érosion fiscale et l'échec du BEPS à encadrer les transactions internes aux multinationales, qui jouent des «prix de transferts» pour berner le fisc. Sans compter le développement exponentiel de l'économie numérique mondialisée.

Sept ans après le lancement du BEPS, la concurrence demeure plus coûteuse que jamais. Le taux nominal moyen de l'impôt sur les sociétés, qui était encore de 32,5% en 2000, s'est réduit à 23,9% en 2018 (21,6% en taux effectif). La Suisse n'a pas fait exception, passant de 20,76% en 2009 à 17,06% l'an dernier.

3 Carotte et bâton étasuniens

Aux Etats-Unis, l'arrivée de Donald Trump a eu un effet drastique. De 35%, le taux fédéral a été ramené à 21% (+5% de taxes locales). Le républicain a néanmoins réfréné ses élans de la présidentielle, le taux de 15% alors promis ayant été jugé insupportable pour les caisses fédérales.

Surtout: à la carotte du taux, le président Trump a aussitôt adjoint deux armes de dissuasion contre les transferts d'actifs vers l'étranger: le Global Intangible Low-Taxed Income (GILTI) et le Base Erosion and Anti-Abuse Tax (BEAT). Un arsenal complexe mais à la finalité limpide: taxer les actionnaires et les sociétés étasuniens sur les gains réalisés à l'étranger grâce à des fiscalités trop généreuses.

Pour l'heure, le taux plancher réel appliqué sous le ré-

gime GILTI (au minimum 13,125%) laisserait la Suisse dans le jeu, mais il est prévu de le relever à 16,4% dès 2026... Voire plus tôt, comme l'admet la société de conseil KPMG: «La réduction du taux à 21% devrait accroître considérablement le déficit budgétaire des Etats-Unis. Se pose donc la question de savoir si le prochain gouvernement ne sera pas contraint dans un avenir proche à procéder à des adaptations.²»

4 Taux plancher international

Moins unilatéraux, les Français comptent, eux, sur leur présidence annuelle du G7 pour avancer. En janvier, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, annonçait à Davos que Paris fera de la «mise en place d'un impôt minimal sur les sociétés la priorité du G7 Finance». En

février, *Les Echos* évoquait un taux entre 7% et 20%; ce qui laisse de la marge!

Reste que l'initiative est regardée avec sympathie par l'Espagne, l'Allemagne et, dans une certaine mesure, par la Grande-Bretagne, qui étudie des mesures similaires. De fait, la pourtant très libérale OCDE a déjà commencé à déblayer le terrain. La crainte étant que les mesures unilatérales à la Trump ne viennent provoquer chaos et double imposition. Et si elle réaffirme, prudemment, le principe de souveraineté fiscale, l'organisation souligne aussi le droit des Etats à «récupérer» l'impôt lorsque d'autres pays n'ont pas suffisamment exercé leur droit initial d'imposition.

5 Les pistes de l'ONU et de l'UE

S'il encourage la démarche, l'ICRICT, un groupe d'économistes et de juristes renommés, milite pour la voir transférée vers l'ONU, jugée plus fiable et démocratique. Ses membres, dont Joseph Stiglitz et Eva Joly, défendent un taux situé entre 20% et 25%, qui serait appliqué à la multinationale dans son ensemble et non plus à ses composantes nationales. Proche du projet d'«assiette commune consolidée» en discussion au sein de l'UE, ce système redistribue le produit sur la base des ventes, des effectifs et des ressources utilisées par les entreprises dans chaque pays.

Quelle que soit la piste suivie, on peut penser que la pression s'intensifiera. Chaque année, le manque à gagner pour cause de transferts financiers artificiels serait de 500 milliards de dollars, selon le FMI. De quoi supposer que le BEPS – et sa variante suisse – aient leurs heures comptées. I

¹ Lire *Le Courrier* du 25 janvier 2017. La RFFA reprend un dispositif semblable à la RIE III refusée en 2017 moins la déduction des intérêts notionnels (NID).
² «Réforme fiscale américaine: quelles conséquences pour la place économique suisse?» juillet 2018.

«C'EST UNE COURSE VERS L'ABÎME»

Professeure à l'université du Québec, la Canadienne Brigitte Alepin est une fiscaliste renommée et l'une des chevilles ouvrières de la conférence annuelle TaxCoop, consacrée à la concurrence fiscale. Ancienne conseillère de PME, M^{me} Alepin s'est fait connaître avec son livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôt* puis le film d'Harold Crooks *Le Prix à payer*, dont elle a cosigné le scénario en 2014.

Pour compenser la fin des taux préférentiels pour les multinationales, une réforme propose de réduire en Suisse l'impôt de toutes les entreprises. Le taux moyen passerait de 17% à 14% moins les déductions. Qu'en pensez-vous?

Brigitte Alepin: Je vous répond comme chaque fois qu'on me questionne sur ces baisses: jusqu'où irons-nous? En vingt ans, le taux moyen international a perdu 50%. On assiste à une *race to the bottom* [course vers l'abîme]! La Suisse donnerait un signal en faveur de cette

concurrence, pourtant déjà forte en Europe avec la multiplication des systèmes fiscaux. Personne ne sait comment cela va se terminer! Dans *Le Prix à payer*, Thomas Piketty disait que si on ne change rien, d'ici à vingt ans on ne taxera plus les bénéfices.

La Suisse devrait-elle risquer de voir les multinationales partir?

CADRE INTERNATIONAL OU PARAVENT?

S'il partage la nécessité d'un taux minimum d'imposition internationale, l'économiste Sergio Rossi se montre moins optimiste sur sa réalisation. «Le contexte politique, avec les majorités actuelles, ne me paraît pas favorable», regrette le professeur de l'université de Fribourg. Sceptique devant l'action de l'OCDE et des Etats-Unis (GILTI), il craint que les mécanismes adoptés ne soient qu'un «paravent», une façon de «se refaire une virginité politique», et ne soient pas réellement appliqués. Le spécialiste de macroéconomie ne reste pas moins persuadé de «l'inutilité» de la RFFA, dont le seul objectif serait «idéolo-

La Suisse a déjà l'une des impositions les plus avantageuses, seules l'Irlande, Chypre et la Bulgarie sont allées plus loin. Cette baisse ne me paraît pas nécessaire.

Peut-on anticiper ses conséquences?

La Suisse peut en bénéficier en termes de leadership. Mais ce sera de courte durée, le temps que d'autres répliquent.

D'autant qu'en abaissant ses taux, la Suisse renforce l'idée que seule une faible fiscalité attire les capitaux. Et donc la probabilité que ses voisins cherchent leur salut de cette façon. Or la théorie selon laquelle les baisses d'impôt engendrent du dynamisme économique, et donc d'autres recettes, n'a jamais été démontrée. C'est une pensée magique. Même les meilleurs

économistes sont incapables de prédire qui va profiter d'une baisse. Ce qui est sûr, c'est qu'au final, ce sont les services publics et les autres contribuables qui paient la note. Ceux-ci commencent à s'en rendre compte. La progressive défiscalisation des entreprises est incompréhensible pour beaucoup de gens. Le sentiment d'injustice fiscale est un moteur puissant. On le voit avec les «gilets jaunes» en France.

Le système GILTI des Etats-Unis et les discussions sur un taux plancher international sont-ils crédibles?

Oui! Je pense qu'on arrivera à un taux minimal mondial. La question est: quand? Au sein des conférences TaxCoop, on a constaté une évolution. J'ai été extrêmement surprise que Pascal Saint-Amans [responsable fiscalité à l'OCDE], que je connais bien, aille sur le terrain de l'impôt minimum. S'il le fait, c'est que c'est nécessaire!

PROPOS RECUEILLIS PAR BPZ

gique», afin de «réduire la voilure de l'Etat» et d'«augmenter les dividendes des actionnaires». «L'économie ne se réduit pas à la fiscalité, les entreprises et leurs employés ont aussi besoin de services publics de qualité et que l'on investisse en faveur de l'environnement.»

Pour M. Rossi, il ne faut pas craindre le départ d'entreprises: «Des sociétés présentes uniquement par avidité fiscale n'apportent rien à la société et à l'économie suisse.» **BPZ**

Sergio Rossi donnera une conférence sur la RFFA jeudi 9 mai à 18 h 15 à l'université de Neuchâtel (RN02).

La compétition se décline en taux et en mesures

RFFA. La réforme mise en votation le 19 mai amènera une redistribution des cartes si elle est acceptée. Les entreprises reverront leurs structures en fonction de la fiscalité cantonale.

CHRISTIAN AFFOLTER

La réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) implique un changement de système en partie imposé par les directives de l'OCDE. Si elle est acceptée au niveau fédéral le 19 mai, nous passerons d'une imposition des entreprises au taux ordinaire sauf en cas de statut spécial et/ou arrangement fiscal à une imposition au taux ordinaire pouvant être modérée par des mesures fiscales. «Avec la RFFA, la compétition des cantons sur le plan fiscal s'articule sur deux éléments : le taux d'imposition et les mesures fiscales», souligne Vincent Thalmann, responsable de la fiscalité des entreprises pour la Suisse romande au sein de KPMG.

Les cantons disposent d'une large marge de manœuvre du côté des mesures fiscales (patent box et dépenses R&D). La loi fédérale ne fixe que deux règles contraignantes: les allègements susmentionnés ne doivent pas dépasser 70% de la charge fiscale, et pour faire valoir une déduction des intérêts sur le capital propre (intérêts notionnels), le taux d'imposition sur le bénéfice doit s'élever à 18,03% au moins. Cette dernière règle limite l'applicabilité de cette dernière déduction au canton de Zurich, et peut-être Argovie. Ces deux cantons affichent ainsi une amplitude particulièrement élevée entre le taux ordinaire et celui que peut obtenir une entreprise bénéficiant de toutes les mesures fiscales.

Les paramètres pour l'application de mesures fiscales sont relativement simples : les cantons tiennent compte de leur tissu écono-

mique et de la réalité politique. «Les stratégies développées par les cantons visent à couvrir la majorité des contribuables tout en étant conformes aux priorités données du côté du développement économique», souligne Vincent Thalmann.

Un refus à Genève risque d'avoir un impact négatif

Si Genève n'accorde que des réductions infimes dans le cadre des mesures fiscales (les plus faibles de tous les cantons), cela tient aussi à la présence plutôt légère d'entreprises qui pourraient en bénéficier. Les mesures fiscales s'annoncent plus importantes du côté de Vaud. Le canton du bout du Lac est aussi l'un des exemples phares pour le fait que les enjeux à l'échelle cantonale sont au moins aussi importants que ceux au niveau fédéral. L'expert de KPMG estime qu'un refus du projet cantonal, mis en votation en même temps que la réforme fédérale, serait particulièrement



VINCENT THALMANN. Il ne faut pas sous-estimer la mobilité des entreprises. Elles pourraient revoir leur positionnement.

défavorable à Genève si la RFFA était acceptée. Il serait d'autant plus regrettable que des compensations sociales très importantes ont été intégrées dans le projet cantonal, et que ce refus risque d'avoir un impact très négatif sur

l'emploi et l'attractivité du canton.

Le canton se verrait ainsi dicter l'abandon des statuts spéciaux par la Confédération, sans pouvoir offrir la moindre compensation pour une imposition à un taux or-

dinaire qui compte parmi les plus élevés de Suisse. Vincent Thalmann conseille de ne pas sous-estimer la mobilité des entreprises, quelle que soit leur taille, ainsi que les retombées positives directes ou indirectes. «Il y aurait très probablement des entreprises qui iraient s'établir sur Vaud dans les mois qui suivent cette votation», insiste-t-il.

Un groupe peut également envisager un changement de domiciliation fiscale pour une partie seulement de ses activités. Vincent Thalmann fait la distinction suivante: «Ce sont à priori plutôt les entreprises suisses actives dans plusieurs cantons qui peuvent être tentées par ces optimisations intercantionales. Pour les groupes internationaux ayant une ou plusieurs entités en Suisse, la question est si elles veulent changer de domicile pour toute leur implantation ou seulement en partie, voire même quitter la Suisse. Quoi qu'il en soit, cette décision imminente offre des opportunités de planifi-

cation fiscale. Une entreprise genevoise pourrait par exemple y conserver son quartier principal, tout en plaçant sa filiale R&D (ou une succursale) dans un autre canton. En Suisse, il pourrait ainsi y avoir une certaine tendance vers la décentralisation, alors qu'au niveau international, une centralisation est perceptible. Mais comme je l'ai expliqué, ce ne sont pas les mêmes contribuables qui en sont impactés. Un grand nombre de positionnements considérés valables et applicables aujourd'hui ne le seront très probablement plus demain.»

Rien qu'au niveau des taux d'imposition, il y aura clairement un avant et un après RFFA, puisque plusieurs cantons (en plus de Vaud qui l'a déjà mis en œuvre) ont prévu des abaissements. Ce paysage change encore drastiquement en tenant compte aussi des mesures fiscales. Notons finalement que bon nombre de cantons ne font voter leur adaptation qu'après le vote sur la RFFA. ■

La compensation pour les communes vaudoises dépend de la RFFA fédérale

Cinq syndicats de communes vaudoises de toutes tailles et d'un large éventail de partis politiques ont décidé de présenter leurs arguments dans la phase finale de la campagne en conférence de presse à Lausanne. Tous, emmenés par la présidente de l'Union des communes vaudoises (UCV) et syndique PLR de Bussigny Claudine Wyssa, s'engagent en faveur de la RFFA. Leur situation de départ est un peu particulière. Puisque la RIE III cantonale est déjà entrée en vigueur au début de cette année, les communes vaudoises font déjà l'effort tant au niveau de l'abaissement du taux d'imposition ordinaires pour les entreprises que du côté de la compensation sociale sous

forme de subsides aux primes d'assurance maladie. Toutes les communes participent à son financement, notamment par le biais de la péréquation. Grâce à une motion du syndic d'Epalinges Maurice Mischler (Verts), elles ont obtenu de l'Etat un soutien à hauteur de 50 millions pour 2019. Plusieurs représentants ont en effet souligné que ce changement de régime ne concerne pas que les communes pour lesquelles les entreprises génèrent une part importante des rentrées fiscales. Le syndic de Baulmes Julien Cuérel (UDC) a relevé que cet important impact indirect généré par la péréquation fait que «nous pouvons être plus perdants en termes de points d'im-

pôts qu'une grande commune ayant plus d'entreprises».

En fait, l'acceptation de la RFFA assure aux cantons et communes leur compensation, soit plus de 100 millions pour le canton de Vaud, à répartir entre l'Etat (deux tiers) et les communes (un tiers). Cela génère donc quelque 34 millions de rentrées supplémentaires. En raison de la suppression des statuts spéciaux des multinationales, les communes peuvent s'attendre encore à environ 16 millions. Ce sont les deux compensations financières prévues dans le projet vaudois, mais qui dépendent de l'acceptation au niveau fédéral.

C'est le syndic de la Ville de Lausanne Gré-

goire Junod (PS) qui a insisté sur cet aspect-là: la RFFA ne fait pas diminuer les rentrées fiscales pour les communes par rapport à la situation actuelle, mais elle les augmente. En l'occurrence, pour Lausanne, il estime les retombées à 15 millions, ce qui correspond à environ 3 points d'impôt. «Prétendre, comme le font les référendaires, que ce projet va vider les caisses publiques est un non-sens. Les pertes, on les a déjà encaissées.» Finalement, le syndic d'Yverdon Jean-Daniel Carrard (PLR) a relevé l'importance de la visibilité pour les entreprises que donnera une acceptation de la RFFA, avec d'importants investissements – et donc d'emplois – qui sont en jeu. ■

Réforme fiscale

Carouge, 26 avril C'est tout le Conseil d'État réuni qui est venu récemment expliquer à la presse que Genève ne pouvait pas se permettre un échec de RFFA le 19 mai. De la droite à la gauche en passant par le MCG, de très nombreuses personnalités suisses et genevoises s'engagent pour cette réforme fiscale indispensable pour la Suisse et pour Genève. Il y a à Genève 1800 entreprises qui vont payer 345 millions d'impôts supplémentaires et 31 000 qui verront leur imposition diminuer. Grâce aux économies d'impôts que feront les entreprises locales, elles pourront investir dans les outils de production, ce qui sera une très bonne chose pour l'ensemble de l'économie, pour l'emploi évidemment et au bout du compte pour les recettes fiscales. Le gouvernement fait bloc derrière RFFA. J'espère que les électeurs feront de même le 19 mai.

Bénédicte Montant

Gagnant- gagnant

Genève,

08.05.2019, p. 23

Onex, 1^{er} mai J'en ai un peu ras le bol d'entendre qu'il y aura des perdants avec la réforme fiscale du 19 mai. Que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, les projets sont équilibrés et prévoient des prestations à la population à la hauteur des pertes que pourrait hypothétiquement engendrer la réforme dans un premier temps (pertes qui devraient en plus être rapidement transformées en recettes).

Deux milliards supplémentaires pour consolider les rentes AVS, et 20 millions et 186 millions en plus pour la petite enfance et les subsides maladie à Genève, ce n'est pas vraiment ce que j'appellerais du démantèlement social. Et il faut être clair: pour pouvoir mener une politique sociale généreuse, il faut avant tout que les caisses de l'État soient remplies. Et pour qu'elles soient remplies, il faut que l'économie fonctionne et que les entreprises puissent générer des bénéfices. RFFA pose les conditions-cadres pour qu'elles puissent continuer à le faire. Cette réforme est un projet gagnant-gagnant. C'est de la refuser qui fera de nous tous des perdants.

Claude Devillard

LA RFFA CONTRIBUE AU FINANCEMENT DES PRESTATIONS PUBLIQUES

VINCENTE MAITRE, GENÈVE

La RFFA est un compromis intelligent et équilibré trouvé au parlement. Une très large alliance de la gauche à la droite de l'échiquier politique soutient cette solution. Le PS soutient très clairement la RFFA et cette dernière n'a jamais remis en question le niveau des prestations publiques. Rejeter la RFFA reviendrait à péjorer les places en crèche et de nombreuses autres prestations publiques. La baisse du taux d'imposition cantonal aura pour conséquence de corriger une inégalité de traitement entre les entreprises. Avec la RFFA, les sociétés multinationales qui étaient au bénéfice de régimes fiscaux avantageux vont payer plus d'impôts, et les entreprises locales (notamment les PME) qui étaient imposées à plus du double vont bénéficier d'un véritable bol d'air. Les recettes fiscales issues de l'IFD sur le bénéfice ne diminueront pas, puisque avec la RFFA les multinationales sont, et resteront, les plus gros contributeurs à cet impôt. De plus, les autres entreprises et les PME qui font du bénéfice devront s'acquitter d'une charge fiscale plus importante sur les dividendes qu'elles versent. Le cumul de toutes ces recettes fiscales issues de l'IFD sur le bénéfice et des nombreuses autres contributions (TVA, impôt sur le capital, impôt foncier et impôt sur les gains immobiliers) permettra de continuer de contribuer au financement des prestations publiques. La RFFA renforce les prestations publiques. C'est notamment pour cela que je voterai oui le 19 mai!

UN PROJET GAGNANT-GAGNANT

CLAUDE DEVILLARD, ONEX

J'en ai un peu ras le bol d'entendre qu'il y aura des perdants avec la réforme fiscale du 19 mai. Que ce soit au niveau fédéral comme cantonal, les projets sont équilibrés et prévoient des prestations à la population à la hauteur des pertes que pourrait hypothétiquement engendrer la réforme dans un premier temps (pertes qui devraient en plus être rapidement transformées en recettes). Deux milliards supplémentaires pour consolider les rentes AVS et 20 millions et 186 millions en plus pour la petite enfance et les subsides maladie à Genève, ce n'est pas vraiment ce que j'appellerais du démantèlement social. Et il faut être clair: pour pouvoir mener une politique sociale généreuse, il faut avant tout que les caisses de l'Etat soient remplies. Et pour qu'elles soient remplies, il faut que l'économie fonctionne et que les entreprises puissent générer des bénéfices. RFFA pose les conditions-cadres pour qu'elles puissent continuer à le faire. Cette réforme est un projet gagnant-gagnant. C'est de le refuser qui fera de nous tous des perdants.

UNE POLLUTION POLITICO-JURIDIQUE

**PIERRE SANTSCHI, ING. PHYSICIEN, ANCIEN DÉPUTÉ,
LAUSANNE**

Les élu/e/s et l'appareil étatique usent et abusent des mots «démocratie» et «Etat de droit». Cela ne les empêche pas de bafouer quasi systématiquement les règles de la bonne foi, pourtant partie intégrante et explicite du «droit supérieur» qu'est la Constitution (art. 5 Cst. féd.). La votation RFFA en est un exemple particulièrement criant: l'absence d'unité de matière (AVS et simultanément défiscalisation des profits abusifs) aurait fait retoquer, par les chancelleries ou/et les parlements, des citoyens normaux proposant un texte d'initiative présentant une telle mixture. Demander une seule réponse à deux questions aussi contradictoires est l'un de ces éléments caractéristiques des régimes totalitaires à vernis démocratique. Le non à RFFA que je déposerai dans l'urne s'impose donc pour revenir à une démocratie authentique. Et à l'orée des élections fédérales se disqualifie en tout cas tout parti ou mouvement qui mettra sur sa liste des candidat/e/s qui ont soutenu RFFA, cette pollution politico-juridique. L'exercice de l'éveil de notre conscience personnelle, à tout niveau hiérarchique, est plus que jamais nécessaire.

POINT FORT

Des sujets sensibles qui déchaînent les passions

FER. Outre la reconduction de son président, la 91^e assemblée de la Fédération des entreprises romandes Genève s'est placée sous le signe des objets soumis à votation le 19 mai.

ELSA FLORET

L'égalité entre les femmes et les hommes, la loi sur les armes, la fiscalité des entreprises et les relations avec l'Union européenne ont été au cœur des discours hier, lors de la 91^e assemblée générale de la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève.

La votation populaire du 19 mai – face à la complexité des neuf objets (deux fédéraux et sept cantonaux) – a suscité débats et prises de position émotionnelles, dont le ton utilisé dépasse trop souvent les bornes, selon Ivan Slatkine, président de la FER Genève, dont le mandat a été reconduit hier soir.

Loi sur les armes

Parmi les sujets qui déchaînent les passions figure au premier rang la loi sur les armes. Une analyse rationnelle ne permet pas de saisir



STÉPHANIE RUEGSEGGER. «Les relations qu'entretient la Suisse avec l'Union européenne sont aussi au cœur des discussions.»

la virulence de l'opposition, selon Blaise Matthey, directeur général de la FER Genève, qui a rappelé

qu'il ne s'agit pas de supprimer le droit de posséder une arme. Sans vote positif sur ce texte, c'est

tout l'appareil sécuritaire de l'accord de Schengen-Dublin qui risque d'être dénoncé, ce qui représenterait pour la Suisse des difficultés majeures aux frontières et à l'intérieur du pays, tant sur le plan de la coopération entre les polices que sur celui de la politique migratoire.

Réforme fiscale et AVS

Autre sujet sensible et de première importance pour les entreprises: la réforme fiscale des entreprises. Si le compromis trouvé au niveau fédéral semble bon, le lien fait avec l'AVS ayant réussi à rassembler une large majorité, la situation sur le plan cantonal à Genève est plus tendue, selon Véronique Kämpfen, directrice de la communication de la FER Genève. Elle estime néanmoins qu'un équilibre a été trouvé avec un taux à 13,99%, qui reste com-

pétitif, notamment en regard du taux du canton de Vaud, où il est de 13,79% depuis ce début d'année.

Relations avec l'UE

Les relations qu'entretient la Suisse avec l'UE sont aussi au cœur des discussions. La FER Genève a interrogé ses membres par

PARMI LES SUJETS QUI DÉCHAÎNENT LES PASSIONS FIGURE AU PREMIER RANG LA LOI SUR LES ARMES. UNE ANALYSE RATIONNELLE NE PERMET PAS DE SAISIR LA VIRULENCE DE L'OPPOSITION.

le biais d'un sondage dont les résultats sont clairs, selon Stéphanie Ruegsegger, directrice du département de politique générale de

la FER Genève. A plus de 76%, les entreprises membres ont affirmé la nécessité de voir les relations Suisse-UE et le cadre juridique dans lequel elles évoluent être consolidés par le biais d'un accord-cadre.

Egalité femmes-hommes

La manifestation des femmes prévue le 14 juin a aussi fait débat. L'égalité est l'affaire de toutes et tous, femmes et hommes, de gauche comme de droite, employé comme employeurs, a relevé Ivan Slatkine.

En tant qu'employeur, la FER Genève, reste très attentive à ces questions, selon Blaise Matthey, et procède à une analyse systématique des positionnements des fonctions et de leur rémunération. Elle compte parmi ses collaborateurs 51% de cadres féminins et 29% de directrices. ■

Ivan Slatkine veut croire que la population votera avec sa tête et non juste ses émotions

Après son discours de bienvenue et de remerciement pour la reconduction de son nouveau mandat à la présidence de la fédération, Ivan Slatkine, optimiste, veut croire que la population votera avec sa tête et non juste avec ses émotions le 19 mai. Selon lui, cette date restera gravée dans l'histoire de la Suisse et dans l'histoire du canton de Genève. Pour le meilleur ou pour le pire.

Neuf objets soumis au vote

Tout en précisant que de nombreux objets soumis au vote populaire sont des

objets de grande importance, des objets parfois très techniques où il est nécessaire d'expliquer au mieux les enjeux qui y sont liés, Ivan Slatkine a déploré «le populisme de bas étage sur les réseaux sociaux ou dans la rue avec certaines affiches ou posts totalement indignes et déplacés.»

«Faire payer le bourge», comparer l'Europe du 21^e siècle à l'Allemagne nazie sont deux exemples parmi d'autres des dérives auxquelles nous assistons. Et ces dérives sont graves. Graves car les sujets concernés méritent un autre niveau de débat et

doivent être expliqués sans y ajouter une dose de populisme comme cela devient une habitude, selon le président de la FER Genève, qui ajoute qu'à l'ère des fake news, de nombreux arguments fallacieux sont utilisés pour tenter de remporter la majorité de l'opinion publique à grand coup de slogans et de supports chocs.

Le président a qualifié le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche de Genferi, soit une situation inextricable se passant dans le canton. Car, après avoir voté il y a 18 mois sur le même sujet ou presque, sans en voir les effets malgré l'ac-

ceptation populaire, il est nécessaire de voter une nouvelle fois sur le sujet!

Ouvrir trois dimanche par an ne sera certes pas la recette miracle pour sauver le commerce genevois. Mais c'est un signe positif et nécessaire dont le secteur a besoin. Et que dire du tourisme qui rêve quant à lui de voir une Genève plus vivante et attrayante.

Mouvement du 14 juin

Dans une récente étude menée en interne, il est ressorti que la fédération appliquait scrupuleusement les règles d'éga-

lité entre l'ensemble de ses collaborateurs. Elle encourage donc ses membres à appliquer les mêmes principes.

«Si nous nous associons aux revendications légitimes et si nous pensons que le mouvement du 14 juin a un sens, nous ne pouvons en revanche soutenir le principe d'une grève comme certains le souhaitent. En revanche, permettre aux personnes qui le désirent de se rendre à cette marche du 14 juin, tout en respectant le droit du travail et en assurant le bon fonctionnement de chaque entreprise, nous semble une évidence», explique-t-il. ■

Blaise Matthey, défenseur de l'espace Schengen

Blaise Matthey a regretté que la campagne fiscale soit effacée par le caractère passionnel et émotif qui entoure la discussion de la modification de la loi sur les armes.

Veut-on instiller un climat de peur? Doit-on voir dans ces messages, tous envoyés au nom de la démocratie, de la liberté personnelle, d'association et d'opinion, une aspiration à l'instauration d'un régime autoritaire?, s'interroge le directeur général de la FER Genève et ancien officier supérieur de l'armée suisse, en rappelant qu'il ne s'agit pas de supprimer le droit à posséder une arme. Les seules armes pour lesquelles des mesures légères sont prévues sont les armes semi-automatiques à chargeur de grande capacité, pas plus de 10% des armes. Pour être autorisé à en posséder une, leur détenteur devra être affilié à une société de tir ou démontrer une pratique régulière du tir. Pour les collectionneurs, dire comment elles sont conservées. Rien de plus.

En cas de refus de la loi, c'est la sortie au bout de six mois de l'espace Schengen/Dublin, avec ses conséquences pour la branche touristique, notamment, qui ne pourra plus accueillir aussi facilement les touristes étrangers parce que l'Union européenne ne reconnaîtra pas nos visas



BLAISE MATTHEY. «En cas de refus de la loi, c'est la sortie de la Suisse au bout de six mois de l'espace Schengen/Dublin.»

Schengen. Fini l'accès à la base de renseignements sur les criminels en Europe et à l'espace Dublin qui permet d'empêcher le dépôt de demandes multiples de requérants d'asile. Portes ouvertes à tous les réfugiés refusés ailleurs en Europe et fin des renvois, pour lesquels, la Suisse figure parmi les plus stricts.

En matière environnementale, la FER Genève et ses institutions n'ont pas attendu les prescriptions pour avoir des capteurs solaires, refaire l'isolation des bâtiments, introduire un plan mobilité pour leur personnel, en faire concevoir

un pour les piétons du canton, trier leurs déchets, avoir des ruches ou utiliser l'eau du Rhône pour la réfrigération de leurs bâtiments.

Blaise Matthey a conclu sur l'égalité des sexes et la conciliation vie professionnelle/vie familiale. Le comité directeur de la FER Genève compte 30% de femme. Il est procédé à une analyse systématique des positionnements des fonctions et de leur rémunération, ainsi que de la mixité. La FER Genève emploie 51% de cadres féminins et 29% de directrices. ■

Véronique Kämpfen invite à voter oui à RFFA

Véronique Kämpfen s'est focalisée sur la réforme de l'imposition des entreprises et des mesures sociales qui accompagnent ce projet. La directrice de la communication de la FER Genève a rappelé l'historique, puis l'ajout du lien avec l'AVS, qui a donné le nom RFFA, soit réforme fiscale et financement de l'AVS.

Au niveau fédéral, la Suisse s'est engagée à abolir les statuts fiscaux auprès de ses partenaires économiques sur la scène internationale. Pour accompagner ce changement – qui interviendra au 1^{er} janvier 2020 – la Confédération a prévu plusieurs mesures en faveur des cantons, dont notamment une rétrocession d'un milliard de francs par année.

Le but de la combinaison entre réforme fiscale et financement de l'AVS, est de permettre à l'AVS de recevoir 2 milliards de francs par année, ce qui sera bénéfique à l'ensemble de la population, selon Véronique Kämpfen.

Un bon compromis

«Au niveau cantonal, c'est un peu plus compliqué. Un compromis avait aussi été trouvé, largement soutenu lors du vote au Grand conseil début janvier. Depuis, le parti socialiste a tourné sa veste et l'UDC s'est finalement prononcée contre. Cela dit,



VÉRONIQUE KÄMPFEN. «L'équilibre a été trouvé avec un taux à 13,99%, qui reste compétitif par rapport aux 13,79% vaudois.»

dans ces deux partis, les dissensions sont vives. Vous avez sans doute vu les soutiens à la réforme affichés par des personnalités influentes de ces partis, comme Micheline Calmy-Rey, Céline Amaudruz, Sandrine Salerno ou Manuel Tornare», détaille Véronique Kämpfen.

Genève applique historiquement deux taux d'imposition pour les entreprises: le taux ordinaire à 24,2% et un taux estimé à 11,6% en moyenne, pour les entreprises qui bénéficient de statuts fiscaux.

Toute la subtilité consiste à trou-

ver un taux qui ne fasse pas fuir les entreprises multinationales, qui rapportent 1,1 milliard de recette d'impôts à Genève par année, soit un huitième du budget cantonal, et qui représentent 22.000 emplois directs et 60.000 emplois indirects et induits, selon la directrice, qui invite à voter en faveur de RFFA, tant au niveau fédéral que cantonal. L'équilibre a été trouvé avec un taux à 13,99%, qui reste compétitif, notamment en regard du taux du canton de Vaud, où il est de 13,79% depuis ce début d'année. ■

La participation au scrutin du 19 mai ne décolle pas encore. Trop complexe?

la Tribune de Genève, 08.05.2019, p. 8

À treize jours de la votation, le taux est de 12,6%. Mais un rattrapage est possible, comme en février 2016

Le taux de participation aux votations du 19 mai fait du rase-motte. Ce n'est pas tout à fait étonnant, le programme particulièrement copieux (onze questions posées) et la complexité technique et politique de certains sujets faisant office de repoussoir. À J-13, seuls 12,6% des électeurs avaient transmis leur enveloppe de vote au Service des votations et des élections.

À titre de comparaison, ce taux était de 19,2% à la même période pour le scrutin du 25 novembre 2018. Il avait ensuite progressé régulièrement pour atteindre finalement 44,06%. Une participation qui n'était pas exceptionnelle, puisque la moyenne des quatre dimanches de votations cette année-là s'est élevée à 43,6%.

Faut-il paniquer? Patrick Ascheri, le directeur du Service des votations, assure rester calme: «C'est assez normal, explique-t-il. On a connu des scrutins qui ont démarré très lentement, pour les mêmes raisons, et ont enregistré

de hauts taux de participation à la fin. Quand il y a autant de sujets et qu'ils sont techniques, les gens ont davantage besoin d'informations avant de se prononcer.»

Tout n'est donc pas perdu, d'autant que le scrutin du 19 mai a quelques attraits à faire valoir pour séduire le citoyen. Contrairement au programme de novembre 2018 (trois objets fédéraux uniquement), celui du scrutin à venir est constitué de sujets qui pèsent lourd en termes de finance et d'affrontements politiques.

On pense avant tout à la réforme de l'imposition des entreprises (volet fédéral et application cantonale) et à la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État (CPEG). On est là face à des modifications structurelles dont les implications financières se comptent en centaines de millions de francs, voire en milliards.

Pour trouver un dimanche de votations un peu semblable, Patrick Ascheri conseille de se pencher sur celui du 28 février 2016. Au menu, de gros sujets fédéraux (renvoi des criminels étrangers, imposition des couples mariés, réfection du tunnel du Gothard), des objets cantonaux costauds, dont une initiative fiscale et son

contre-projet. Et, cerise sur le gâteau, la rénovation du Musée d'art et d'histoire, rien que pour la Ville de Genève. En tout, onze questions posées.

«Cela avait également débuté très doucement, poursuit Patrick Ascheri. À treize jours du scrutin, on en était à peu près au même nombre de votes. Puis, les choses s'étaient accélérées pour aboutir à une participation finale de 55,38%.» Un résultat bien au-dessus des taux habituels. Pour mai 2019, il faudra surveiller le flux des votes par correspondance ces prochains jours afin d'être certain que le retard sera rattrapé de la même manière.

Les résultats de février 2016 révèlent par ailleurs un autre comportement des électeurs, lequel devrait se répéter le 19 mai: ils ne se prononcent pas également selon les sujets. Ainsi, les votes blancs sont bien plus nombreux sur les sujets techniques ou qui sont estimés de moindre importance. Ce 28 février, on n'avait comptabilisé que 1,51% de votes blancs sur le renvoi des criminels étrangers, mais 13,23% sur la révision des comptes de l'État par la Cour des comptes. **Eric Budry**

 @BudryEric

Le Conseil national donne son feu vert au compromis des cantons sur la réforme de la péréquation

Revers pour les régions de montagne

CHRISTIANE IMSAND

Finances ► Il a beaucoup été question de solidarité fédérale et de cohésion nationale hier au Conseil national, mais le résultat est que les cantons riches paieront moins pour les cantons pauvres. Un paradoxe? Pas tout à fait, même si c'est ainsi que l'on peut résumer l'effet de la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons qui a été adoptée par 183 voix contre 3 et 5 abstentions au vote sur l'ensemble.

Bien que les cantons pauvres soient majoritaires, le plénum n'a pas voulu prendre le risque de fragiliser le compromis concocté en amont par la conférence des gouvernements cantonaux. Il a rejeté par 158 voix contre 26 et 8 abstentions une proposition de la commission des finances qui visait à atténuer la rigueur de la réforme dans les cantons de montagne.

Le PDC valaisan Thomas Egger, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne, était à l'origine de cette proposition. «J'avais réussi à convaincre la commission, mais le vent a tourné, commente-t-il. La décision du Conseil national a été dictée par les cantons.» Désormais, les jeux sont faits. Le projet est quasiment sous toit et il n'est pas question de référendum. Le seul point qui reste à régler entre les deux Chambres est le lien établi avec la réforme de l'imposition des entreprises.

Trois fonds

Le système actuel de péréquation, entré en vigueur en 2008, repose sur trois fonds totalisant quelque 5 milliards de francs. Le premier vise à soutenir les cantons pauvres en compensant partiellement leur manque de ressources. En 2018, il était doté de 4 milliards de francs, alimenté par la Confédération et les cantons. Le deuxième fonds a pour but d'atténuer les charges socio-démographiques particulières des centres urbains (davantage



Le conseiller national PDC valaisan Thomas Egger a échoué à défendre les intérêts des régions de montagne. KEYSTONE

«Cette répartition n'est pas équitable et les cantons l'ont reconnu»

Roland Ecoffey

de personnes précarisées à prendre en charge) ou géo-topographiques des régions de montagne (pénalisées par un relief difficile). Il est doté de 718 millions de francs. Le troisième fonds (297 millions) est destiné aux cas de rigueur, à titre transitoire.

Personne ne remet fondamentalement en question ce système, mais les cantons contributeurs comme Genève, Zurich ou Zoug le jugent déséquilibré. L'objectif est que chaque canton dispose d'au moins 85% du revenu fiscal moyen par habitant, mais cette valeur cible est aujourd'hui dépassée dans tous les cantons. Le Jura, qui est le canton le plus pauvre, est à plus de 88%. La

solution de la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC), adoptée après des négociations houleuses, consiste à remplacer la valeur cible de 85% par une dotation minimale garantie de 86,5%. Comme il ne serait plus possible de dépasser l'objectif, cela correspond de facto à une réduction d'environ 10% des ressources mises à disposition des cantons pauvres.

Selon les projections de la Confédération pour 2022, le changement de système se traduira, les trois fonds confondus, par un allègement de 95 millions de francs pour Genève, 52 millions pour Vaud et 6 millions pour Neuchâtel. Les autres cantons romands sont dans le camp

des perdants. Fribourg recevra quelque 27 millions de moins, tandis que le Valais perdra 37 millions, le Jura 8 millions et Berne 106 millions. Voilà pourquoi les cantons romands concernés se sont rebellés contre le projet pendant la procédure de consultation. Par contre, tous les autres cantons s'y sont ralliés.

Pour les centres urbains

La réforme fera économiser quelque 280 millions de francs à la Confédération, mais elle s'est laissé convaincre de réinjecter cet argent dans le système. Ce sont 140 millions qui iront aux cantons pauvres pour atténuer de manière transitoire les pertes liées au changement de système. Les 140 autres mil-

lions seront affectés à la compensation des charges socio-démographiques supportées par les centres urbains.

C'est là que le bât blesse pour les cantons de montagne qui auraient voulu leur part. Les centres urbains ont fait barrage. «Les charges géo-topographiques sont actuellement couvertes à 32% alors que les charges socio-démographiques ne le sont qu'à 10%, explique Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures du canton de Vaud. Cette répartition n'est pas équitable et les cantons l'ont reconnu. La mesure prise compensera partiellement ce déséquilibre. Si le parlement y avait renoncé, c'est toute la réforme qui aurait été compromise.» 1

L'industrie 4.0: une approche numérique simple

XAVIER COMTESSE / CHRISTOPHE JOUFFRAY

Mathématicien / Cartier Manufacture

Si l'on considère les nouveaux moyens électroniques et informatiques (hardware et software) dont dispose l'industrie aujourd'hui, l'usine devra être considérée comme «numérique».

En effet, l'usine moderne est un processus continu dont la chaîne numérique constitue le «système nerveux».

De la conception à la production, de la logistique à l'expérience client... tout y passe. Il n'y a aujourd'hui plus rien qui échappe à la transformation des tâches. C'est cela l'essence même de l'usine numérique: tout est connecté à tout: les gens, les machines et les process. C'est ce qu'offre par exemple la plateforme Tulip, entreprise située à Boston, dans la fabrication d'app pour la production industrielle.

Mais la constitution d'un tel processus a nécessité un changement radical dans la conception même de l'organisation de l'usine. Les nouveaux outils numériques sont nombreux: IoT, sensors/capteurs, chariots et véhicules autonomes, 3D printing, robots et bots, drones, big data, machine learning (ML), R/V (réalité virtuelle), etc. Mais aussi les plateformes informatiques comme le cloud ou l'edge computing ou encore au niveau des télécoms la 5G. Bref, l'usine se révolutionne partout à la fois, c'est ce qui fait la com-

plexité de la phase de transformation actuelle.

Pour y mettre de l'ordre nous proposons une approche organisationnelle en trois étapes:

– D'abord les données: celles-ci sont au cœur du changement. Nombreuses, voire très nombreuses, structurées ou non structurées, etc. elles représentent virtuellement l'ensemble des informations qui traversent l'usine. Sans elles, pas de révolution. Cependant leur usage a changé. On peut les trouver classiquement dans la comptabilité ou beaucoup moins habituellement dans des prévisions analytiques issues de l'intelligence artificielle. C'est la multitude qui fait problème. Il s'agit donc d'abord d'avoir une véritable organisation des données. C'est la base absolue à tout évolution vers le numérique

– Ensuite les capteurs (ou l'internet des objets). En effet, dès lors que l'on a besoin de savoir, il faut avoir des capteurs pour chercher l'information. Par exemple, un chariot qui se déplace seul dans les ateliers aura besoin d'innombrables capteurs pour reconnaître son chemin et éviter les obstacles. Les capteurs sont déjà omniprésents sur les outils, les machines-outils ou sur les véhicules. Demain, ils seront partout!

– Enfin les algorithmes, qu'ils soient classiquement déterministes comme dans la program-



mation informatique, en robotique ou alors non déterministe comme dans l'intelligence artificielle ou en machine learning (ML), vont devenir le savoir-faire de l'usine moderne. En quelque sorte, les algorithmes représentent toutes les procédures. Avec eux on conçoit, fabrique, déplace et vend toute chose. C'est avec les données, le cœur de l'usine numérique.

Avec cette approche méthodologique simple, il est possible à chaque industrie d'évoluer vers le numérique. Il ne faut pas procéder autrement. La tentation de faire des projets complexes et globaux peut rendre caduc toute accumulation d'expériences. A l'heure actuelle, il est bon d'avoir une vision d'avenir pour l'usine connectée mais il faut d'abord faire le pas de la révolution des données et des algorithmes. Apprendre et maîtriser son avance vers l'inconnu. ■

La numérisation de l'octroi de crédits suppose l'optimisation des processus

SWISS LENDING. La conférence annuelle de Lendity et de SIX laisse entrevoir des économies de coûts de 5% en Suisse pour les banques.

PIOTR KACZOR

La troisième édition de la Swiss Lending Conference qui s'est tenue hier à Zurich a été convoquée sous le signe de «L'intelligence artificielle et numérisation» et sous l'égide de la société Lendity et de SIX, l'exploitant d'infrastructures de la place financière suisse. Lendity est une société centrée sur l'accès des investisseurs institutionnels aux crédits privés ou prêts participatifs, en reliant différentes plateformes de prêts et en titrisant ces prêts sur sa plateforme numérique, notamment sous forme de titres obligataires.

«Dans le cours de nos activités, nous avons réalisé que les petits crédits commerciaux étaient très inefficaces, tant pour les emprunteurs que pour les prêteurs, bancaires ou non. L'emprunteur doit réunir des données auprès de fiduciaires et des programmes comptables, envoyer des PDF aux bailleurs. Ces derniers se livrent ensuite à une succession de procédures manuelles pour réunir ces données, le tout est très lent pour l'emprunteur et onéreux pour le bailleur. La plupart de cette clientèle est par conséquent mal desservie» a commenté, en préambule, Armen Karamanian, associé de Lendity. Par sa vue d'ensemble de ce marché, la société est bien placée pour offrir les services de nature

L'Agefi, 08.05.2019, p. 4



ANDREAS DIETRICH. Professeur à l'institut IFZ de Zoug et auteur de nombreuses études sur les banques et les fintechs.

à améliorer le fonctionnement de celui-ci, ainsi que l'a souligné Jos Dijsselhof, le CEO de SIX qui a salué cette opportunité de rapprocher les marchés publics et privés pour une gestion partagée d'écosystèmes de nature à favoriser le financement des entreprises en Suisse. Dans le cadre notamment du concept d'open banking.

Ampleur surprenante des opérations manuelles

D'autant que les crédits constituent le carburant de l'économie, en particulier pour les PME. Et que la numérisation contribue à favoriser ce processus. Professeur

à l'Institut pour les services financiers de Zoug IFZ et responsable des études Banque et Finance de la Haute Ecole de Lucerne, Andreas Dietrich, par ailleurs membre du conseil d'administration de la Banque cantonale de Lucerne, s'est focalisé sur la partie peut-être la moins attrayante, mais combien décisive, de la numérisation: l'automatisation des processus.

Or «L'optimisation des processus doit être effectuée avant la numérisation. Cette dernière n'intervient qu'ensuite» a insisté le spécialiste. Et de prendre l'exemple du marché hypothécaire suisse, très disputé, par un nombre gran-

dissant de types d'acteurs et par une pression sur les marges, depuis dix ans, que déploient sur celui-ci les plateformes de courtage, à l'instar de Money Park, et les offres hypothécaires en ligne des banques, parallèlement à une hausse des volumes hypothécaires. Dans ce contexte, l'exercice de la diversification des flux de revenus, hors du champ hypothécaire, se révèle ardu.

Sur la base d'une analyse comparative, Andreas Dietrich se déclare surpris par l'ampleur des procédures ou processus effectués de manière manuelle au sein des banques suisses. D'autant que les processus pour l'attribution des crédits hypothécaires varient énormément d'une banque à l'autre, indépendamment du type de banque, grande ou petite. «Nombre de banques croient appliquer les meilleurs processus et souhaitent ainsi les garder. Chaque chargé de clientèle étant assez libre d'agir à sa guise» commente-t-il. En précisant que «dans le cadre de cette analyse, aucune banque n'était en mesure d'établir le taux de conversion autrement dit le pourcentage d'entretiens clients qui aboutissent à un prêt.

Optimisation trop focalisée sur le back-office

Les temps consacrés aux entretiens variant énormément d'un conseiller à l'autre. La révision de ces processus s'effectue à des in-

tervalles très variables, hebdomadaires à pluriannuels.

Les temps consacrés à l'octroi d'un prêt varient ainsi en moyenne de 6 heures à 11 heures selon le type de crédit hypothécaire, avec surtout des différences de cinq heures au sein des différentes catégories. Les coûts occasionnés par les processus (en moyenne 1260 francs, soit 11% des revenus à l'échelle suisse) sont répartis à raison de 70/30% respectivement entre les ventes (front office) et l'administration (back-office) qui occupent respectivement quatre employés pour un. Or l'effort d'amélioration des processus au sein des banques porte surtout sur le back-office.

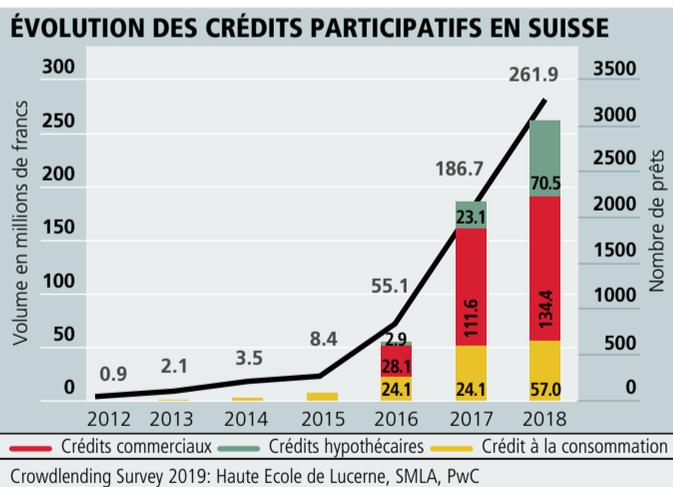
«En d'autres termes, 70 à 75% des coûts ne sont généralement pas couverts par les efforts d'amélioration des processus de la banque». Malgré les objectifs visant à rehausser la part des renouvellements d'hypothèques en ligne, certains établissements sont en outre réticents à numériser cette étape car ils pensent qu'une visite est l'occasion d'un entretien susceptible de donner lieu à la vente d'autres produits. Pour Andreas Dietrich, l'amélioration des processus au sein des banques permettraient d'améliorer les marges à hauteur, non négligeable, de 3% à 6%. Un potentiel que d'autres industries ont été bien plus promptes à mettre en valeur. ■

Les crédits participatifs aux PME se sont étoffés de 20% l'an dernier en Suisse

Le volume des crédits participatifs octroyés aux PME en Suisse a augmenté l'an dernier de plus de 20% pour s'établir à 134,3 millions de francs. Les entreprises recueillent ainsi près de la moitié des crédits participatifs (en anglais crowdfunding, mais aussi P2P (peer-to-peer) lending au Royaume-Uni et Marketplace lending aux Etats-Unis) octroyés en Suisse selon l'enquête sectorielle «Crowdfunding Survey 2019» publiée lundi par l'Institut pour les Services Financiers de Zoug IFZ, rattaché à la Haute Ecole de Lucerne. L'étude a été réalisée conjointement avec le cabinet PwC et SMLA (Swiss Marketplace Lending Association).

13 plateformes

Ainsi que l'illustre l'infographie ci-dessus, le marché suisse du crédit participatif a enregistré l'an dernier une progression de 40% à un volume total de près de 262 millions de francs de crédits octroyés par 13 plateformes spécialisées dont cinq focalisées sur les entreprises: Acredius, Creditworld, Funders (exploitée par la BC de Lucerne), Lendico (filiale de Postfinance) et Swisspeers. Alors que trois autres plateformes sont centrées à la fois sur les crédits aux entreprises et sur les cré-



dit à la consommation (Cashare, CreditGate 24, et Lend). Pour mesurer l'ampleur de cet essor, en 2015 le volume total des crédits participatifs en Suisse n'était que de 8,4 millions de francs. Après s'être étoffé de trois nouvelles plateformes en 2017, une seule nouvelle unité est venue s'y ajouter l'an dernier (Funders), tandis qu'une autre (Advanon) s'est retirée du marché des investisseurs privés à la suite d'une fraude, selon les auteurs de l'étude.

Deux prestataires, Lendity et Impact Lending, ont en outre chacun lancé en 2017 et en 2018 une plateforme englobante qui inves-

tit, pour le compte d'investisseurs institutionnels, dans des prêts émis par les plateformes suisses de financement participatif.

La part des investisseurs institutionnels a en outre légèrement augmenté en Suisse mais des données précises manquent à ce sujet. Pour les auteurs, la question de la taille critique de la plateforme est jugée essentielle. Ils estiment que le secteur pourrait enregistrer une nouvelle poussée de croissance lorsque le marché enregistrera une hausse annuelle d'un milliard de francs.

Les cinq plateformes les plus grandes couvraient 87% du marché suisse fin 2018. Les auteurs

estiment que la concentration pourrait encore s'accroître car les grandes plateformes bénéficient d'un meilleur accès aux investisseurs institutionnels.

Partenariats dans l'air

Ils n'excluent par conséquent pas de fusions ni de partenariats en 2019. Les partenariats qui nourrissent les fantasmes des spécialistes du secteur lundi à Zurich, lors de la Swiss Crowdfunding Conference (lire ci-dessus) sont ceux d'Apple et de Goldman Sachs dans la carte de crédit ou celui d'Amazon et de Bank of America Merrill Lynch pour développer Amazon Lending. A l'inverse, la fintech allemande Creditshelf, pionnière du financement en ligne des PME en Allemagne, après son IPO il y a un an, annonçait la semaine dernière le rachat à la Commerzbank de sa plateforme Main Funders, dans le cadre d'un partenariat entre les deux établissements.

17.000 francs par prêt

Dans la catégorie des prêts aux PME, les prêteurs ont investi en moyenne 17.000 francs par PME en Suisse l'an dernier (25.000 en 2017) alors que pour les prêts personnels, le montant moyen est resté inchangé à 4000 francs. Dans

les crédits immobiliers, le volume moyen s'élevait en 2018 à 650.000 francs (850.000 francs en 2017). Ce niveau peut être expliqué par le fait que ces fonds sont affectés au financement de propriétés résidentielles selon Simon Amrein, Senior Research Associate IFZ Zoug, et Manuel Rüdüsühli, Assistant Manager et Expert en fusions et acquisitions de PwC, coauteurs, qui ont présenté cette étude hier à Zurich.

Mais le montant moyen de crédits participatif par habitant ne s'élève ainsi en Suisse qu'à 30,28 francs, contre 22,17 francs en 2017, soit moins qu'aux Etats-Unis (118,72 francs) et au Royaume-Uni (89,48 francs) et même qu'en Chine (248,97 francs). Mais les auteurs soulignent que, selon les données disponibles sur ce pays, un ralentissement significatif est attendu pour 2018 après plusieurs années de croissance phénoménale. Un durcissement de la réglementation et des protestations liées à des fraudes ont probablement divisé par deux le nombre de plateformes, à un millier environ. En raison de quelques cas potentiels d'abus d'autres plateformes, le risque de réputation est d'ailleurs perçu comme tel pour l'ensemble du secteur. ■

Un bus genevois pour sauver la planète

la Tribune de Genève, 08.05.2019, p. 28

Caroline Zumbach

Il mesure 18 mètres, pèse plus de 10 tonnes et arbore des dessins d'arbres, de sangliers ou de marmottes. Lui, c'est le Sustainabus. Un véhicule, identique à ceux utilisés par les TPG, transformé en exposition ambulante. Dans l'habitacle, les sièges à carreaux ont laissé la place à des maquettes interactives, des bacs remplis de fleurs ou des carottes en peluche. Même l'habituel sol gris a disparu, remplacé par une moquette fabriquée à base de PET recyclé. Rien de plus normal pour un bus dont la vocation est de sensibiliser les Genevois au développement durable en leur faisant découvrir les différentes initiatives régionales existantes.

La Fondation Earth Focus (qui émane de la disparue Fondation Bellerive du prince Sadruddin Aga Khan) se trouve à l'origine de cette initiative unique en Suisse romande. «Nous voulions lancer un projet à l'échelle de la région afin de faire découvrir aux gens ce qu'est réellement le développement durable, soit une façon d'organiser la société de manière à lui permettre de mieux vivre sur le long terme», indique Adrien Oleszkiewicz, en charge de ce projet.

Ateliers interactifs

Si l'exposition a comme point de départ les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, elle se base avant tout sur des exemples genevois. «Pour certaines personnes, ces ODD peuvent sembler abstraits ou difficilement atteignables, explique le responsable. Nous voulions donc montrer qu'il est possible d'agir concrètement près de chez nous et que de nombreuses personnes le font déjà.» Afin de rendre cette thématique plus concrète, quatre ateliers jalonnent la visite: le premier est dédié aux économies d'énergie, le deuxième à la réintroduction de la nature en ville, le troisième à la promotion de l'agriculture locale et le dernier à la gestion des déchets.

Le visiteur pourra ainsi tenter de baisser la consommation électrique d'une



Le Sustainabus et ses maquettes interactives constitue une initiative unique en Suisse romande. GEORGES CABRERA

Le problème

En 2015, l'ONU définissait les 17 Objectifs de développement durable, or ces derniers restent méconnus du grand public. Le Sustainabus vise à les faire connaître. Il présente également les initiatives existantes à Genève et propose des outils afin que chacun puisse y participer. **C.Z.**

maison en manipulant des objets et prises dans différentes pièces, découvrir les animaux nocturnes du canton et la problématique de la pollution lumineuse, remplir un panier de légumes et de fruits issus de l'agriculture locale ou encore mettre des déchets dans les poubelles qui leur sont destinées. À chaque étape, le dispositif présente les particularités de la région genevoise et les différentes initiatives en cours dans le canton. Afin de réaliser les contenus informatifs, la Fondation Earth Focus a bénéficié de l'aide des spé-

cialistes des Services industriels genevois, du Muséum d'histoire naturelle, de l'Opage, de l'Union maraîchère ainsi que du Service de géologie, sols et déchets du Canton.

Se rendre dans les écoles

Subventionné par la Loterie Romande, plusieurs fondations privées et une dizaine de communes genevoises, ce projet a nécessité une année de travail. Après s'être parqué au Salons des inventions et à celui du livre, il vient de s'installer pour

dix jours dans la cour de l'Institut international Notre-Dame du Lac à Cologny. «Dès la rentrée 2019, nous espérons pouvoir nous rendre dans les écoles primaires du canton tout en continuant de participer à des manifestations les week-ends afin de toucher un large public», se réjouit Adrien Oleszkiewicz. À terme, l'association vise au minimum 10 000 visiteurs par an. Elle espère que ces derniers repartiront du bus en étant devenus de véritables acteurs du développement durable.

Transports

Le Léman Express lève le voile sur ses horaires

Entre Coppet et Annemasse, le maillon central du nouveau réseau régional sera desservi par six trains par heure et par sens, de 5 h du matin à minuit et demi

L'essentiel

- **Prestations** Les horaires détaillés seront mis en consultation le 29 mai.
- **Transfrontalier** Voltage, signaux et sigles: rien n'est simple quand on déploie un réseau sur deux pays.
- **Sud** Les TGV directs entre Genève et Marseille ne rouleront que de la mi-juin à la mi-septembre.

Marc Moulin
@marc_moulin

Il y en aura pour les lève-tôt et pour les couche-tard, avec des trains Léman Express de 5 h du matin à minuit et demi en semaine. Les CFF ont dévoilé mardi les nouveautés marquantes en Suisse romande de l'horaire 2020, en force dès le 15 décembre 2019. Le fait saillant sera le déploiement intégral du réseau régional autour de Genève. Les six lignes du Léman Express devraient convoier 50 000 passagers par jour. «C'est une estimation prudente, certains en prédisant davantage», avertit Mario Werren, directeur de Lémanis, la filiale conjointe que les CFF et la SNCF ont créée pour gérer ce réseau transfrontalier de 230 kilomètres.

Son tronçon central (la liaison CEVA bâtie depuis 2011 entre Cornavin, les Eaux-Vives et Annemasse) verra passer six trains par heure et par sens, dès l'aube et jusqu'à tard le soir (voir notre infographie). Parmi eux, les lignes 1 à 4 du Léman Express. Toutes ont Coppet comme terminus sur la Rive droite. La ligne 1 ralliera Évian une fois par heure, la ligne 2 fera de même avec Annecy, la ligne 3 circulera chaque heure jusqu'à Annemasse et poursuivra une fois toutes les deux heures jusqu'à Saint-Gervais, tandis que la ligne 4 rebrousse toujours à Annemasse. Grâce à des correspondances avec les actuels trains régionaux haut-savoyards, on pourra rallier chaque heure (voire chaque demi-heure en période de pointe) la vallée de l'Arve, dont la ligne souffre d'une capacité limitée en raison de sa technologie désuète. Certaines liaisons seront assurées par car.

Des directs jusqu'en Valais
Ces trains offriront des cadences au quart d'heure dans des haltes comme Genève-Champel, Chêne-Bourg ou Lancy-Bachet. Il s'agira de rames Flirt fournies par les CFF et de Regiolis choisis par la partie française, des modèles convoyant jusqu'à 640 personnes en composition double. Les gares que sont Lancy-Pont-Rouge et Genève-Eaux-Vives seront desservies en plus (chaque demi-heure en semaine) par des trains RegioExpress (RE) qui auront Annemasse pour terminus. De l'autre côté, ils offriront des liaisons directes jus-



Sur les rails
Les rames du Léman Express rouleront dès l'aube jusque tard dans la nuit. LUCIEN FORTUNATI

qu'à Vevey, un train sur deux poussant même jusqu'à Saint-Maurice (VS). Par rapport aux rames RegioExpress qui circulent aujourd'hui le long du lac, des modèles plus longs sont prévus: 300 mètres en formation double, de quoi transporter 1840 personnes. Sur les lignes 5 et 6 du Léman Express, qui roulent déjà entre Cornavin et La Plaine ou Bellegarde, on disposera de trains plus longs en heure de pointe (notre édition du 4 mai).

Quid du week-end? On ne verra passer qu'un RegioExpress

par heure. Le dimanche, une cadence à la demi-heure seulement sera assurée sur le tronçon CEVA par les trains régionaux.

Des processus d'homologation sont en cours afin que tous ces trains puissent franchir la frontière, changeant au passage d'électrification et de signalisation, sans que le passager ne s'en rende compte. «Le planning est serré, mais on obtiendra ces homologations en temps et en heure pour effectuer des essais avant le 15 décembre, assure Alain Barbey, directeur régional aux CFF. Il y a

des problèmes à résoudre, mais pas d'alerte particulière.»

Discrètes transitions

Le passager ne devrait pas s'apercevoir davantage du fait que les trains changeront de conducteur à Annemasse, du personnel suisse assurant la circulation sur son territoire et sur le court tronçon transfrontalier passant sous le Foron (ainsi qu'entre Genève et Bellegarde), alors que les agents SNCF prendront le relais en direction du Chablais, d'Annecy ou de la vallée de l'Arve. Des scénarios

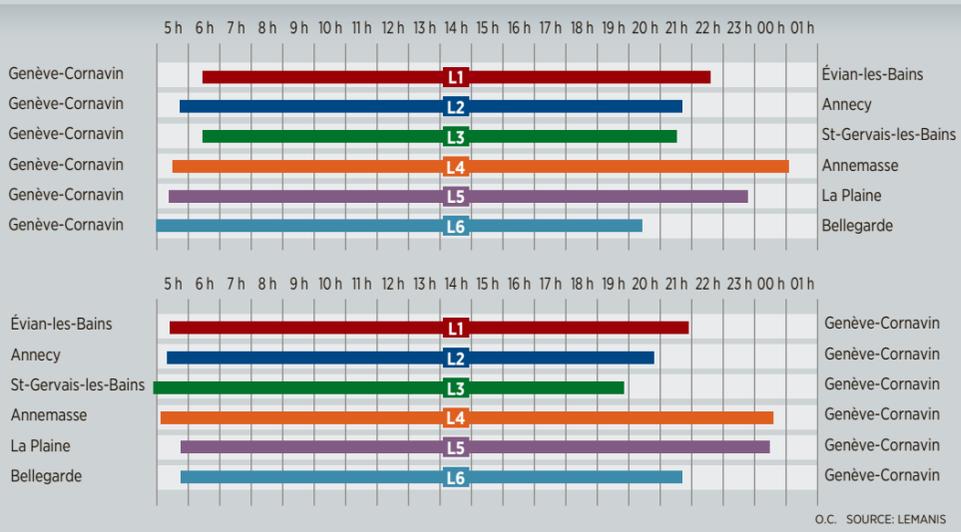
sont préparés pour stabiliser le système en cas de retards excessifs, par exemple en stoppant les convois à Annemasse, où un train de réserve est en outre prévu.

Pas facile de faire du transfrontalier. On va ainsi changer la numérotation actuelle des lignes du Léman Express, avec le préfixe «SL» où le S évoque le *Stadtschnellbahn* germanique. Il a fallu arguer que cela ne disait rien aux francophones et que l'Hexagone avait une relation historique compliquée avec l'allemand. Argument admis. Mais l'omission de ce S

obligera à ajuster pas moins d'une centaine de systèmes informatiques chez les CFF!

Le Léman Express était mardi à 222 jours de sa mise en service intégrale. Il lui faut encore affronter de nombreux rendez-vous. Les horaires détaillés à la minute seront mis en consultation le 29 mai. Les tarifs seront communiqués en juin, mois qui s'achèvera avec les ultimes portes ouvertes du chantier CEVA. Des réunions publiques ponctueront l'automne. Enfin, le lancement de décembre sera précédé d'une nuit d'événements.

Les plages horaires des lignes du Léman Express



Marseille en TGV? Seulement l'été!

Le Léman Express n'est pas la seule nouveauté qui marquera le rail romand en 2020. D'autres changements sont à prévoir, notamment sur les liaisons internationales. Voyager de Genève à Marseille en TGV (un aller-retour quotidien est proposé actuellement) ne sera plus possible que de la mi-juin à la mi-septembre. Durant les autres périodes, il faudra changer de train à Lyon. La demande a été jugée trop faible pour maintenir cette liaison directe le reste de l'année. L'opérateur binational Lyria a dû faire des choix alors qu'il troque ses 21 TGV actuels contre 15 nouvelles rames qui, dotées de deux niveaux, offrent toutefois davantage de places que

l'ancien dispositif. Des discussions politiques sont encore en cours, mais une des quatre liaisons actuelles entre Lausanne et Paris via Vallorbe devrait être supprimée. En revanche, Lausanne sera raccordée trois fois par jour à la capitale française via Genève qui disposera par ailleurs de cinq autres liaisons quotidiennes avec la Ville Lumière. Soit au total 8 allers-retours quotidiens entre Genève et Paris. Dans l'arc lémanique, des travaux chambouleront encore le trafic en soirée. Les CFF renonceraient aux bus pour relier Genève à Lyon le soir: toutes les liaisons seront ferroviaires. Davantage de trains directs seront prévus en soirée entre Genève et Lausanne. M.M.